
Adresse de la commune de Gignac (Hérault) qui annonce des dons patriotiques et les produits d'une souscription, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Gignac (Hérault) qui annonce des dons patriotiques et les produits d'une souscription, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 188-189;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27966_t1_0188_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Il ne nous suffit pas d'avoir été constamment dévoués et à vous et à la cause de l'égalité, de la raison et de la vérité : il nous importe de vous témoigner de nouveau, après la découverte de la conspiration, notre dévouement sincère à la République, et notre attachement au régime révolutionnaire; et nous le faisons d'autant plus qu'un de nos coréfugiés, est réputé complice dans les trames ourdies contre la prospérité publique.

Dévoués jusqu'à la mort à la marche sainte et imposante de la Convention, et de ses comités de Salut public et de Sûreté générale; fidèles et fermes dans nos principes républicains, nous ne craignons jamais, malgré menaces et poursuites, les dénonciations de quelques intrigants ou imposteurs; nous ne craignons pas de nous opposer à leurs desseins perfides, et de dévoiler leurs vues sinistres; malgré que quelques uns de nous, sont momentanément les victimes de leurs trames.

Nous prétendons mériter le nom de sans-culottes, et sûrs de nos consciences, nous répétons : sévérité et terreur pour les traîtres et les intrigants, et votre sagesse, vos lumières et votre activité, assureront à la fin, pour jamais, la douce jouissance d'un règne républicain, fondé sur les bases inébranlables de l'égalité, de la raison, et de la vérité ! Vivent la République et la Montagne ! »

L. VAN ALTÉNA (*présid.*), J. BISSEHOP, VAN CERSYN.

29

Les citoyens de la commune de Gignac, département de l'Hérault, annoncent à la Convention nationale qu'ils viennent d'élever un temple de la Raison, à la place de celui qui étoit consacré à l'hypocrisie et à l'orgueil des prêtres; qu'ils ont envoyé à leur district, tout le linge, et 20 marcs 3 onces 2 gros d'argenterie; qu'ils ont fait parvenir à la trésorerie de Montpellier 34 autres marcs d'argenterie, et qu'ils ont ouvert 2 souscriptions, l'une pour la construction d'un vaisseau, l'autre pour le soulagement des veuves et des orphelins des défenseurs de la patrie.

Le produit de la première, s'élevant à 1,473 liv. 15 sols, a été versé dans la caisse du receveur de Montpellier; et celui de la seconde, formant un total de 659 liv. 10 sols, a été déposé sur le bureau; ils invitent la Convention nationale à rester à son poste, où ils jurent de la défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

[Gignac, 10 germ. II] (2).

« Représentants du peuple français,

Nos mains républicaines viennent d'élever aujourd'hui un autel à la Raison, et c'est dans

son temple auguste dont les voûtes retentissent de cris Vive la République, Vive la Montagne, Vive la Convention, guerre aux tyrans, que nous rédigeons cette adresse pour vous annoncer le triomphe de la vérité et de la philosophie sur le fanatisme et l'imposture. Des charlatans paîtris d'hypocrisie et bouffis d'orgueil, qui prétendaient en foulant aux pieds l'égalité, être seuls dépositaires des secrets du ciel, et dispensateurs de ses grâces, ne viendront plus souiller cette enceinte. Nous avons secoué, en braves sans-culottes, leur joug avilissant. Tous les décadi, nous nous rendons dans cet édifice pour y entendre la lecture des lois; pour nous instruire de nos droits et de nos devoirs, et pour nous former à la pratique des vertus sociales, qui peuvent seules conserver parmi nous la liberté que nous avons conquise par notre courage et nos lumières. Nous avons envoyé à l'administration du district tous les outils du culte qui consistent en linge, et en 20 marcs, 3 onces, 2 gros d'argenterie. Nous avons déjà envoyé à la trésorerie de Montpellier, 34 marcs d'argenterie. Nous offrons le tout à la patrie. Réunis en société populaire, nous avons ouvert une souscription pour la construction d'un vaisseau, qui s'est portée à 1473 liv. 15 s. Cette somme a été déposée entre les mains du trésorier du district de Montpellier. Aujourd'hui, nous faisons hommage à la nation de 659 liv., 10 s. que nous destinons au soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie morts en combattant pour la liberté.

La conjuration infernale qui vient d'éclater à Paris nous a pénétré tous de l'indignation la plus profonde. Quoi! des scélérats voulaient détruire la représentation nationale, bouleverser la République, et anéantir la liberté... Représentants, point de grâce aux perfides, fussent-ils nos amis, nos frères, nos enfants; que ces traîtres et leurs complices tombent sous le glaive vengeur des lois.

Nous vous invitons à continuer vos travaux immortels, et à rester fermes à votre poste jusqu'à ce que vous ayez pacifié l'Europe, et fait la loi à la coalition des tyrans. Vous serez toujours notre guide et notre centre. Vous nous trouverez prêts à sacrifier nos fortunes et nos vies pour repousser la tyrannie et défendre la liberté ».

MADIÉ, BRO, JOUVENE fils, PRADEL aîné, POMPY, BEDOY, THIBAL père et fils, GUIBAL, MESSIER, ARNAUD, MAGUION, FAULQUIER, MAY, LAPIERRE, MAY, PONSY, COME, MONTEL, COMAIRAS, DELLON, BOYER, PAGÈS, LACAND, DOUSCARAT, LAURE, MONTEREAU, P. CROS, GAURY aîné, BOUET, BURNAT, BLANC, ROCHAS, THOULOZE, GRODY, MARTIN SIAU, MARTIN SIAU fils, PONSY, CELLARIER, MAURIN, OSTREUE cadet, MOUTET, AZEMAN aîné, TREILLIER, J.J. BOULLIOU, PONSY, DUPIN, SERRANET, AVELLAN, AVELLAN (médecin, juge de paix), AZEMAN, DALMAT, POURTALÈS, ENON, BÉRIER aîné, COSTE, CALSIÈVE, VARELHES, BONNIOT, LAVAUSSÉ, MONTET père, CABANON, MOZE, DELMAS, J. GINESTE, CAMBON, L. JOUVENE, POHER, FABRE, MONTABRÉ, CAMPAGNE père, VILLARET, PINQUIER, SALODIER, JALIBERT, FANO, JALIBERT fils, DAUMAS, FABRE père et fils, MAIGNON, MAIGNON fils, GALTIER père et fils, SAVIER, SAGNIER, BRUN, BARVAL, RABAJOU, DUPIN, SABIS, GARGELLER, LACAUX, FAVE, LAREH, cadet, REBOUL fils, RE-

(1) P.-V., XXXVI, 74 et 227. J. Sablier, n° 1276; J. *Matin*, n° 614.

(2) C 301, pl. 1077, p. 21, 22.

BOUL neveu, CAMBON, BLANY, ARNAL, BRAULT, MONTAGNAC, RAGINBEAU, MARIN, LESOUSON, BESOMBE, LUERELLA, MASSAL, BLACHON, MOZE, CARTARY, BLAGE, P. SOULANE, CAMBON, AYOZ, MICHE, SIAU, L. MONTEL, BESFRÈRE, DUPIN, LAPEYRE, BESOMBE, BAUME, GAMEL, BOUTELLU, LAVALE, BOUILLON, FAUQUIER, COMBES, DOMBRASE, BARVAL, BOUILLON fils, J. LAMOUR, LAGAYRIÉ, JOURDAN, MEJAN, BONNIER, RAMON, GOUTES, HEBRARD, P. CAUNAS, JOUVANE fils, VERGUES fils, MASSÉ, BAUME, FAVE, FAVE aîné, PRADE, [et 24 signatures illisibles].

« Et une infinité d'autres citoyens qui n'ont pas signé pour ne sçavoir ».

30

La société populaire de Serres écrit à la Convention nationale :

Fréron et Barras ont été accusés : leur rappel a consterné les patriotes, et les malveillans en ont manifesté leur joie. Rendez aux départements méridionaux les deux héros qui ont terrassé l'hydre du fédéralisme et du fanatisme; et bientôt la raison et la liberté guideront tous les citoyens du Midi.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

[Serres, s.d.] (2).

« Représentans,

Vos collègues Fréron et Barras, députés près l'Armée d'Italie ont conservé une partie du Midi à la République, ils lui ont rendu l'autre et le prix de leur travail pénible, est la calomnie. Citoyens représentans, rendez aux départements méridionaux les deux héros de la Montagne qui ont terrassé l'hydre du fédéralisme et du fanatisme, et bientôt la raison et l'amour de la liberté guideront tous les citoyens du Midi. Fréron et Barras ont été accusés et à leur rappel les patriotes ont été consternés, les malveillans ont manifesté leur joie. Pères de la patrie, voulez-vous faire tourner la chance? Renvoyés-nous ces deux grands hommes qu'on peut appeler la Terreur des tirans et de leurs esclaves, comme l'espoir et le soutien des hommes libres. Représentans, nous n'entreprendons point de les justifier, ils n'en ont pas besoin, mais au nom de la liberté, au nom du bien public nous vous demandons une seconde mission pour eux, ils connoissent les traîtres et leurs manœuvres, ils les déjoueront plus facilement que tout autre, prenez en considération notre demande et nous répondons du salut de la partie méridionale de la République. S. et F.»
Les membres de la Sté popul. : ROBIN (présid.),
N. MEISSAT, BASTIDE, BOUTOUX LINDRY (?)
(secrét.)

Les membres du C. de Correspondance : JOURNAL, JOUVE, PREVANSAL.

31

Les membres du conseil-général de la commune de St-Julien-le-Montagnier, département du Var, le comité de surveillance de la société populaire, offrent à la Convention nationale le tribut de la juste admiration qu'excitent ses glorieux travaux; annoncent qu'un de leurs concitoyens a fait don à la patrie d'une médaille représentant l'effigie du despote Louis XV.

Ils prient la Convention nationale de confirmer le changement qu'ils ont fait du nom de leur commune en celui de *Montrocher*, l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que la liberté soit assise sur des bases impérissables.

Insertion au bulletin et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

32

La société populaire de Marseille fait part à la Convention nationale de la reconnaissance dont elle pénétrée pour la justice qu'elle vient de rendre aux véritables républicains de cette commune; elle l'invite à rester ferme à son poste, et elle lui donne l'assurance que ce ne sera pas en vain qu'elle a prêté le serment de défendre la représentation nationale.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Marseille, s.d.] (3).

« Représentants d'un peuple libre,

Nous savions bien que la Convention nationale, toujours juste, ne perdrait jamais de vue ce que les Marseillais ont fait pour la Révolution. Nous étions bien sûrs que vous ne rejetteriez pas sur tous, ce qui ne fut le crime que de quelques scélérats qui, poussés par les monstres que vous avez vomis de votre sein, avaient trompé une partie du peuple en le jetant dans le système fédéraliste, qui lui avait fait perdre un moment de vue l'unité et l'indivisibilité de la République. Vous avez reconnu, qu'il existait grand nombre de bons républicains dans Marseille, puisque vous avez décrété qu'ils avaient bien mérité de la patrie. Grâce vous soient rendues, Représentants d'un peuple libre, nous n'oublierons jamais que vous avez rendu justice aux véritables républicains. Plus vos faveurs sont grandes, plus nous redoublons d'efforts pour les mériter. La Convention sera toujours notre boussole, le gouvernement révolutionnaire notre levier, et jamais, jamais, nous vous le jurons, nous ne dévierons des grands principes qui vous dirigent; restez fermes à votre poste, continuez à être la terreur

(1) P.-V., XXXVI, 75. Propositions classées par les comités.

(2) P.-V., XXXVI, 75. *Aud. nat.*, n° 578; *J. Sablier*, n° 1276; *J. Perlet*, n° 579; *J. Fr.*, n° 577; *M.U.*, XXXIX, 71; *Mess. soir.*, n° 614; *Batave*, n° 434.

C 303, pl. 1100, p. 27.

(1) P.-V., XXXVI, 74. *J. Perlet*, n° 580.

(2) DIII 344, dos. C. de législation.